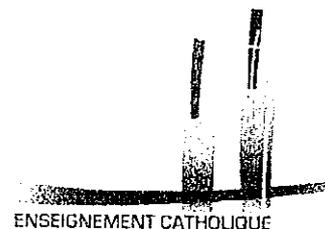




24 avenue Etienne Soulié
12200 Villefranche de Rouergue
☎ 05-65-45-01-13
☎ 05-65-81-20-27
Email : 01212255@ogecrouergue.fr
Site : lcee-saint-joseph.com



O.G.E.C. ST JOSEPH
Collège et Lycées
24 avenue Etienne Soulié
12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
Tél : 05 65 45 01 13
Siret 77676494600013

Comptes annuels au 31 août 2020

BILAN ACTIF		31/08/2020			31/08/2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	- Frais d'établissement				
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	- Autres				
	- Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €	- €
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	- Terrains (y compris agencem. et aménag. de terrains)				
	- Constructions sur sol propre				
	- Constructions sur sol d'autrui	3 894 059 €	3 435 320 €	458 739 €	544 564 €
	- Installations techniques, matériel et outillage	323 533 €	262 182 €	61 351 €	81 871 €
	- Autres (1)	1 321 227 €	893 449 €	427 778 €	454 566 €
	- Immobilisations corporelles en cours	8 100 €	- €	8 100 €	4 800 €
	- Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 546 919 €	4 590 951 €	955 968 €	1 085 801 €
	IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
- Participations					
- Créances rattachées à des participations					
- Autres titres immobilisés					
- Prêts					
- Autres	1 047 €		1 047 €	1 047 €	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 047 €	- €	1 047 €	1 047 €	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	5 547 966 €	4 590 951 €	957 015 €	1 086 848 €	
A C T I F	STOCKS ET EN-COURS				
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
	CREANCES :				
	- Usagers (familles, élèves)	25 047 €		25 047 €	36 259 €
	- Personnel et organismes sociaux	373 €		373 €	194 €
	- Etat et autres collectivités publiques	39 380 €		39 380 €	32 014 €
	- Autres	49 997 €		49 997 €	15 593 €
	TOTAL CREANCES	114 797 €	- €	114 797 €	84 061 €
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	117 €		117 €	117 €
	DISPONIBILITES	761 305 €		761 305 €	585 445 €
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	21 685 €		21 685 €	29 630 €
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	897 904 €	- €	897 904 €	699 252 €
	TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	6 445 870 €	4 590 951 €	1 854 919 €	1 786 100 €

(1) voir détail dans l'annexe

COMPTE DE RESULTAT		31/08/2020	31/08/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Participation des familles		489 237 €	595 089 €
Participations de l'Etat et des collectivités publiques		599 740 €	564 677 €
Ventes de produits et marchandises, travaux, études			
Produits des activités annexes		63 510 €	93 814 €
Subventions d'exploitation		26 377 €	42 835 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		30 778 €	
Autres produits de gestion courante		54 472 €	61 794 €
	TOTAL 1	1 264 115 €	1 358 210 €
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		8 121 €	15 387 €
Variation de stocks			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		368 131 €	484 852 €
Variation de stocks			
Autres charges externes		151 987 €	153 322 €
Impôts, taxes et versements assimilés		34 178 €	32 156 €
Salaires et traitements		378 913 €	373 905 €
Charges sociales		115 374 €	127 039 €
Dotations aux amortissements des immobilisations		158 107 €	175 857 €
Dotations aux dépréciations des immobilisations			
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant			
Dotations aux provisions			
Autres charges de gestion courante		6 577 €	2 762 €
	TOTAL 2	1 221 388 €	1 365 281 €
	RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	42 727 €	7 071 €
Remboursement des frais sur opérations faites en commun	TOTAL 3		
Quote-part des frais sur opérations faites en commun	TOTAL 4		
PRODUITS FINANCIERS			
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		675 €	644 €
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	TOTAL 5	675 €	644 €
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		- €	723 €
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	TOTAL 6	- €	723 €
	RESULTAT FINANCIER (5-6)	675 €	80 €
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	43 403 €	7 151 €

COMPTES DE RESULTAT		31/08/2020	31/08/2019
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>			
Sur opérations de gestion			73 €
Sur opérations en capital		26 807 €	27 377 €
Reprises sur provisions et dépréciations			
	TOTAL 7	26 807 €	27 451 €
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>			
Sur opérations de gestion		1 700 €	437 €
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	TOTAL 8	1 700 €	437 €
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	25 107 €	27 013 €
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives	TOTAL 9		
	TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)	1 291 597 €	1 386 304 €
	TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9)	1 223 087 €	1 366 441 €
	EXCEDENT OU DEFICIT	68 510 €	19 863 €
<u>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u>			
<u>Emplois des contributions reçues</u>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			
	TOTAL		
<u>Contributions reçues</u>			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
	TOTAL		

IDENTIFICATION DE L'OGEC :

OGEC SAINT JOSEPH
24 Av. Etienne Soulié
12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGE
Créé le 02 Août 1984
Gestion Collège et Lycée Enseignement Catholique

I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) DUREE ET DATES DE L'EXERCICE COMPTABLE :

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

2) REFERENTIEL COMPTABLE :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2020 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations) et en appliquant la Nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2016) définie par la FNOGEC (Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique).

3) DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Néant 3322

4) CHANGEMENTS COMPTABLES :

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5) FAITS MARQUANT DE L'EXERCICE :

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

Pour déterminer les impacts de l'événement Covid-19 sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2020, l'OGEC SAINT JOSEPH a retenu l'approche d'ensemble préconisée par l'ANC.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a entraîné une réduction des ressources familles, des surcoûts mais aussi des économies sur certains postes de charges. L'OGEC SAINT JOSEPH a bénéficié subventions du Département de l'AVEYRON et de la Région OCCITANIE pour l'année entière y compris pendant la fermeture sanitaire de l'établissement.

II. NOTES SUR LE BILAN :

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (cf. TABLEAU I).

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels,

Les comptes annuels de l'Association sont adaptés aux dispositions du règlement comptable en date du 16 février 1999, homologué par arrêté publié au JO en date du 8 avril 1999,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques,

Seules sont exprimées les informations significatives,

Il a été tenu compte des dispositions particulières du plan comptable associatif,

Les taux d'amortissement suivants ont été retenus :

- Constructions	2,5% à 10%
- Logiciels informatiques	33 %
- Installations générales, Aménagements divers	4% à 20%
- Matériel de transports	20%
- Matériel de bureau et Matériel Informatique	10% à 33%
- Mobilier	10% et 20%

Méthode d'amortissement

- Il a été fait application pour les constructions de l'Unité Hôtelière de la méthode simplifiée dite prospective préconisant une valorisation des principaux composants et un amortissement correspondant à la durée d'utilisation de chaque composant et ce à partir de la valeur nette comptable au 31/08/2005 qui s'élevait à 444 640,18 €.

- L'amortissement par composants a été appliqué pour l'agrandissement du SELF mis en service en novembre 2008 d'un montant de 510 474,80 € :

- gros oeuvre 2,5 %
- couverture menuiseries 5 %
- agencements intérieurs 10 %
- mobilier, matériel 10 %

- Les comptes d'immobilisations et d'amortissements sont présentés à l'actif selon la codification de la nomenclature comptable de l'enseignement privé sous contrat, le retraitement ayant été opéré sur le comparatif au 31/08/2008.

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (cf. TABLEAU II).

2) ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES :

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (cf. TABLEAU III).

A noter : les créances sont ventilées en 2 catégories (≤ 1 an et > 1 an) tandis que les dettes sont ventilées en 3 catégories (≤ 1 an ; > 1 an et ≤ 5 ans ; > 5 ans) en application du PCG (art. 833-9 pour l'état des échéances des créances et art. 833-13 pour les dettes).

3) FONDS ASSOCIATIFS :

Un tableau des mouvements des fonds associatifs est joint (cf. TABLEAU IV).

4) PROVISIONS :

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'a pas été comptabilisée. Son montant est de 78070€ au 31.08.2020

Le calcul est fait selon l'accord salarial du 07/07/2015 figurant dans la convention collective.

III. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :**1) INFORMATION SECTORIELLE (VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE) :**

Le chiffre d'affaires correspond à la somme des ventes de produits et marchandises, des prestations de services (participations des familles et participations publiques) et des produits des activités annexes.

2) EFFECTIF EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE :

L'effectif salarié moyen pondéré de l'exercice est de 12.88 soit :

Effectif employé	: 8.68
Effectif agent de maîtrise et cadre	: 4.20

3) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Les honoraires des commissaires aux comptes sont de 4 320€.

4) RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE :

Un état des charges et produits constatés d'avance est joint (cf. TABLEAU VI) :

Total Charge Constatées d'Avances : 21 685€

Total Produits Constatés d'Avances : 13€

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (cf. TABLEAU VII).
Total Charges à Payer : 34 868€

5) CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Un état des charges et produits exceptionnel est joint (cf. TABLEAU VIII)

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	
NCORPORELLES	Frais d'établissement			
	Autres immobilisations incorporelles			
	TOTAL I			
CORPORELLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)			
	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui	3 891 815 €	2 244 €
	Installations techniques, matériel et outillage	368 005 €	1 349 €	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	925 942 €	14 055 €
		Matériel de transport	5 500 €	
		Matériel de bureau et informatique	95 207 €	594 €
		Mobilier	301 501 €	7 203 €
	Immobilisations corporelles en cours	4 800 €	3 300 €	
	Avances et acomptes sur immobilisations	- €		
TOTAL II	5 592 770 €	28 745 €		
PRÊT A USAGE	Immobilisations grevées de droit	TOTAL III		
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	1 047 €		
	TOTAL IV	1 047 €	- €	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		5 593 817 €	28 745 €	

IMMOBILISATIONS		Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	
NCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL I				
CORPORELLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			3 894 059 €
	Installations techniques, matériel et outillage	45 822 €		323 533 €	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements			939 997 €
		Matériel de transport			5 500 €
		Matériel de bureau et informatique	2 776 €		93 025 €
		Mobilier	25 998 €		282 706 €
	Immobilisations corporelles en cours			8 100 €	
	Avances et acomptes sur immobilisations			- €	
TOTAL II	74 596 €	- €	5 546 919 €		
PRÊT A USAGE	Immobilisations grevées de droit	TOTAL III			
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières			1 047 €	
	TOTAL IV	- €	- €	1 047 €	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		74 596 €	- €	5 547 966 €	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement			
	Autres immobilisations incorporelles			
	TOTAL I	-	-	
CORPORELLES	Agencements et aménagements de terrains			
	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui	3 347 251 €	88 069 €
	Installations techniques, matériel et outillage		286 135 €	21 869 €
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	520 771 €	34 888 €
		Matériel de transport	5 500 €	- €
		Matériel de bureau et informatique	90 425 €	1 999 €
		Mobilier	256 888 €	11 281 €
TOTAL II		4 506 969 €	158 107 €	
TOTAL GENERAL (I + II)		4 506 969 €	158 107 €	

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL I	- €	- €	- €	
CORPORELLES	Agencements et aménagements de terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			3 435 320 €
	Installations techniques, matériel et outillage			45 822 €	262 182 €
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements			555 659 €
		Matériel de transport			5 500 €
		Matériel de bureau et informatique		2 776 €	89 648 €
		Mobilier		25 527 €	242 642 €
TOTAL II		- €	74 125 €	4 590 951 €	
TOTAL GENERAL (I + II)		- €	74 125 €	4 590 951 €	

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES (TABLEAU IV)

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 047 €	1 047 €	
Sous-total créances de l'actif immobilisé	1 047 €	1 047 €	
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	25 047 €	25 047 €	
Créances sociales et fiscales	39 753 €	39 753 €	
Autres créances (à détailler si besoin)	49 997 €	49 997 €	
Sous-total créances de l'actif circulant	114 797 €	114 797 €	
TOTAL CREANCES	115 844 €	115 844 €	- €

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			Montant des SÛRETÉS RÉELLES
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	228 000 €	12 000 €	48 000 €	168 000 €	
Emprunts et dettes financières divers					
Sous-total dettes financières	228 000 €	12 000 €	48 000 €	168 000 €	
Dettes fournisseurs	65 189 €	65 189 €			
Dettes fiscales et sociales	35 522 €	35 522 €			
Dettes sur immobilisations		- €			
Autres dettes	37 437 €	37 437 €			
Sous-total autres dettes	138 147 €	138 147 €	- €	- €	
TOTAL DETTES	366 147 €	150 147 €	48 000 €	168 000 €	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS (TABLEAU V)

FONDS ASSOCIATIFS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
F O N D S P R O P R E S	Valeur du patrimoine intégré	673 200 €	- €	- €	673 200 €
	Fonds statutaires				- €
	Apports sans droit de reprise				- €
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				- €
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	2 148 687 €			2 148 687 €
	Total FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (1)	2 821 887 €	- €	- €	2 821 887 €
	Réserves statutaires				- €
	Réserves pour investissements				- €
	Réserves de trésorerie				- €
	Autres réserves				- €
Total RESERVES (2)	- €	- €	- €	- €	
Report à nouveau (3)	- 1 916 102 €			- 1 916 102 €	
Résultat (4)	68 510 €			68 510 €	
TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4	974 295 €			974 295 €	
A U T R E S O U V R T U R E S	Apports avec droit de reprise	- €			- €
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	- €			- €
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	319 002 €			319 002 €
	Total FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (5)	319 002 €	- €	- €	319 002 €
	Subventions d'équipement	- €			- €
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	195 461 €			195 461 €
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	- €			- €
	Autres subventions d'investissement	- €			- €
	Total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES (6)	195 461 €	- €	- €	195 461 €
	Droits des propriétaires - PRÊT A USAGE (7)				
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7	514 463 €	- €	- €	514 463 €	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	1 488 758 €	- €	- €	1 488 758 €	

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE (tableau VI)

<u>Produits constatés d'avance</u>	
Subvention manuels scolaire	
Autres Produits	13 €
TOTAL	13 €
<u>Charges constatées d'avance</u>	
Factures frais de fonctionnement	3 133 €
Livres et laboratoires	14 292 €
Taxes foncières	4 260 €
TOTAL	21 685 €

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 103 €
Dettes fiscales et sociales	13 765 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	- €
TOTAL	34 868 €

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	- €
TOTAL	- €

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS (tableau VIII)

Nature	Montant	Imputé au compte
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Rentrées sur créances amorties	- €	771 400
Produits de gestion exercices antérieurs	26 807 €	772 000
Autres produits de gestion ex, antérieurs		771 800
Produits de cessions d'éléments d'Actifs	- €	775 000
TOTAL	26 807 €	
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Charges de gestion exercices antérieurs	1 229 €	672 000
Autres charges exceptionnelles		678 000
Charges de cessions d'éléments d'Actifs	471 €	675 000
Dotations aux prov, pour risques et charges		681 542
TOTAL	1 700 €	

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 AOUT 2020

Aux adhérents de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC DE L'ENSEMBLE SAINT JOSEPH relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 Décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Septembre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ET

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

21

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RODEZ le 13 Janvier 2021

G. TOURNIER
Commissaire aux Comptes

Gilles TOURNIER

Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

9 av. Maréchal Joffre

12000 RODEZ

Tel. 05 65 67 02 83 - Fax 05 65 67 84 10